

## C'EST DÉCIDÉ, J'ADHÈRE !

Pour adhérer à l'UNION, je m'inscris à l'association de mon établissement. Si je suis voltigeur, je m'inscris à l'UNION via l'association de mon choix.

## POUR QUELS AVANTAGES ?

- la défense de mes droits, via mon association locale, par les actions du Bureau et par celles de l'Unité de défense des enseignants
- le bénéfice d'une assurance de protection juridique professionnelle
- la possibilité de faire valoir mon opinion dans les décisions à prendre sur des dossiers comme la réforme de la maturité gymnasiale ou la réforme de l'Ecole de commerce
- la connaissance des thèmes de discussions en cours au sein du DIP et des établissements du PO
- l'accès aux informations utiles à mes droits (accord annuel sur l'emploi, etc.)

## COMBIEN ÇA COÛTE PAR AN ?

Pour 20-24, 16-19 ou 13-15 périodes	CHF 240.-
Pour 10-12 périodes	CHF 140.-
Pour un maître en formation	CHF 90.-

A cette somme s'ajoute la cotisation de mon association locale (entre 10 et 30 francs, selon les associations).



### L'UNION C'EST OÙ ?

Union du corps enseignant secondaire genevois  
6, rue de la Tour-de-Boël  
Case postale 5521 – 1211 Genève 11  
tél. 022 311 84 85 fax 022 311 84 87  
[secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)  
[www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

### L'UNION C'EST QUAND ?

Une permanence téléphonique est assurée  
le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.  
Entretiens sur rendez-vous.

### MON ASSOCIATION LOCALE

## UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)



[www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

## L'UNION REGROUPE ...

... les **associations locales** des 20 établissements de l'enseignement secondaire post-obligatoire, ce qui représente environ 700 enseignants.

## QUE FAIT MON ASSOCIATION LOCALE DANS L'UNION ?

... elle délègue 3 à 5 de ses membres à l'**Assemblée des délégués** de l'UNION qui se réunit au moins une fois par année et qui décide des lignes directrices des actions de l'UNION.

... elle délègue un ou plusieurs de ses membres au **Comité** de l'UNION qui met en œuvre ses actions, traite et débat de problématiques générales ou spécifiques à l'un ou l'autre établissement. Le procès-verbal de ces réunions est mis en ligne sur le site de l'UNION.

... elle élit, durant l'Assemblée des délégués de l'UNION, 2 à 5 enseignants qui forment le **Bureau** de l'UNION. Ils assurent le suivi des affaires courantes en se réunissant au moins une fois par semaine. Ils sont au bénéfice de décharges d'enseignement limitées.

... elle envoie un ou plusieurs de ses membres à l'**Unité de défense des enseignants** de l'UNION qui traite des cas individuels de collègues en conflit avec leur hiérarchie ou le DIP. C'est l'Unité de défense qui soumet les dossiers à l'assurance de protection juridique professionnelle collective des membres de l'UNION.

## L'UNION DÉFEND ...

... une école de qualité, publique, laïque et gratuite, telle que définie dans la loi sur l'instruction publique (LIP).

## L'UNION REVENDIQUE ...

... une profession reconnue au service d'un enseignement de qualité.

## L'UNION A POUR BUTS ...

- de défendre les intérêts matériels et moraux des enseignants
- de promouvoir la place et le rôle des enseignants
- de conseiller et défendre ses membres
- de se concerter avec les autorités et les divers partenaires de l'école
- d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement secondaire II



## L'UNION A DU POIDS

Représentant le corps enseignant auprès des autorités, l'UNION fait valoir ses positions à travers ses délégués qui interviennent...

... dans les diverses commissions paritaires et consultatives du DIP et du PO, comme

- la commission du statut qui négocie puis entérine les textes réglementaires
- les commissions générales du PO, d'admissions CO-PO, d'insertion scolaire et professionnelle, de formation continue, de langues deuxième
- les commissions plus spécifiques au Collège, à l'École de Culture Générale, et aux CFP (Arts appliqués, Commerce, Construction et Technique)

... au sein des organismes suivants

- la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES)
- la Fédération des enseignants genevois (FEG)
- le Cartel intersyndical de la fonction publique (CARTEL)
- la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG – ex-CIA)
- l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE)
- le Fonds de subsides de l'enseignement secondaire genevois